



Implantations de mâts de mesure sur Vorly et Saint-Germain-des-Bois pour ensuite implanter des parcs d'éoliennes industrielles.

Habitants de Vorly, S^t-Germain-des-Bois, Senneçay, Chezal-Chauvier, vous êtes concernés !

Le **15 mars 2020**, l'ancien Maire de **Vorly**, M. Billot, n'était pas réélu. Mme Lefebvre était élue conseillère municipale, puis Maire.

Le 20 mars, M. Billot, Maire battu, a cependant signé un arrêté portant sur la non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de l'État, autorisant l'implantation d'un mât de mesure de 104 mètres par la société *RP Global*, en vue de construire un parc d'éoliennes industrielles.

Sur **St-Germain-des-Bois**, le maire sortant, M. Villaudy a également signé le **3 avril 2020**, un arrêté portant sur la non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de l'État, autorisant l'implantation d'un mât de mesure de 101,5 mètres par la société *Total Quadran*, en vue de construire un parc d'éoliennes industrielles.

Un Maire qui assure la **transition** avant l'élection définitive de son successeur, ne gère que les affaires courantes ; il ne doit pas statuer sur des projets qui engagent la commune pour 5 à 30 ans.

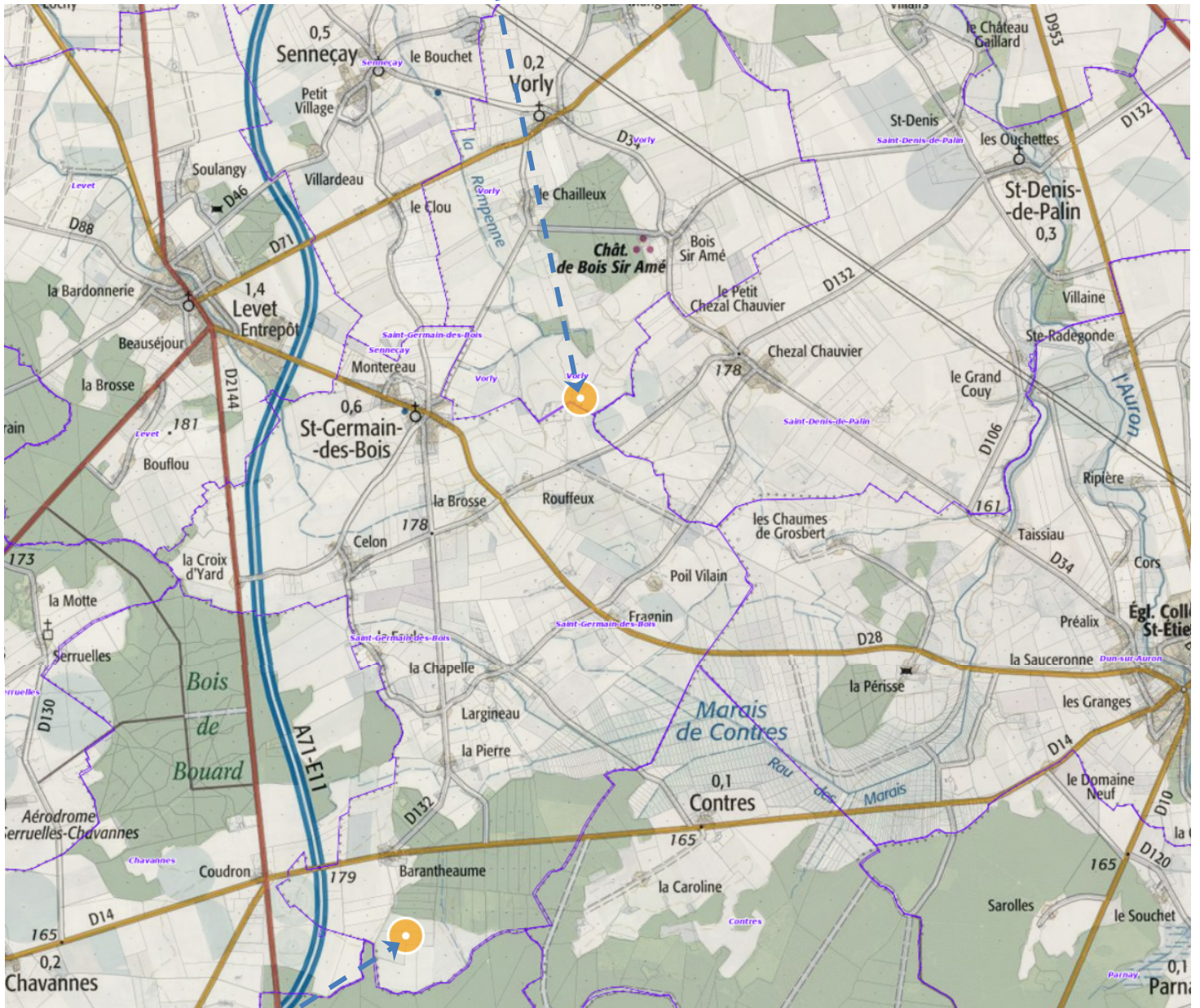
Aucune information n'a été donnée aux habitants.

L'ASDE organise donc une réunion d'information, le **vendredi 3 juillet** à 19 heures, salle polyvalente de Vorly.

Nous devons respecter les gestes barrières :
port du masque obligatoire – apportez votre gel hydro-alcoolique.

La salle ne nous est pas prêtée, mais louée. Merci de prévoir une participation volontaire.

Positionnement du mât de mesure de Vorly
46.914466N ; 2.469692E, parcelle 0675



Positionnement du mât de mesure de St-Germain-des-Bois
46.855338N ; 2.441615E, les Peurnes